

Bureau syndical du 09/03/2022

Compte-rendu

Étaient présents : Daniel BATON, Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD, Patrick ROULAND.

Étaient excusés : Marc GAUTIER, Freddy REY

Étaient absents :

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION

Marina CUINAT-GUERRAZ de la société Agate, Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Secrétaire de séance : Alain PERROT.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

- 1/ Préparation du conseil syndical du 23 mars (budget 2022, ligne de trésorerie, présentation du contrat de bassin GATB, divers...)
- 2/ Présentation des actions inscrites au contrat de bassin GATB
- 3/ Analyse financière, PPI
- 4/ Divers

Jean-Louis Reynaud explique que le SIAGA a demandé à la société Agate d'établir une analyse financière du syndicat. Compte-tenu de la présence de Marina Cuinat-Guerraz, nous allons commencer par son intervention. Aucun membre ne n'y oppose, la parole lui est donc donnée.

Analyse financière :

Marina Cuinat-Guerraz explique que cette analyse permet de voir les marges de manœuvre du syndicat.

Tout d'abord, elle présente une rétro-prospection sur les années 2016 à 2021.

Durant cette période, on peut constater que les recettes de fonctionnement sont composées des participations des EPCI, des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère. Quant aux dépenses de fonctionnement, ce sont majoritairement des charges du personnel. Les autres charges sont plutôt volatiles, elles concernent les études, le fonctionnement courant et les indemnités des élus ainsi que les dotations aux amortissements.

La différence entre ces recettes et ces dépenses représente l'épargne de gestion qui permet de financer l'annuité de la dette jusqu'en 2020, année où la dette a été soldée. Depuis 2020, l'épargne de gestion est nette et permet de financer les études.

Au niveau de l'investissement, on constate que le SIAGA a une forte capacité de mobilisation de subventions et un taux de financement.

Le fonds de roulement (le montant en trésorerie au 31 décembre) doit représenter au minimum trois mois de charge de fonctionnement.

Pour conclure, Marina Cuiat-Guerraz indique que les points forts du SIAGA sont :

- ❖ Pas de dette
 - ❖ Des travaux d'investissement financés par les subventions
 - ❖ Des charges bien maîtrisées
 - ❖ Un bon fonds de roulement
-

Le point faible est que les recettes dépendent des participations des EPCI et des subventions.

Ensuite, elle nous présente une prospection pour les cinq années à venir soit de 2022 à 2026 :

Elle explique que la particularité est l'existence du programme d'actions qui engendrent des difficultés au niveau de l'encaissement des subventions qui arrive après les dépenses.

De plus, le FCTVA ne sera plus perçu sur le compte 212 sauf en cas de risques naturels. Dans le programme d'actions, certaines dépenses ne sont pas ou plus éligibles au FCTVA (environ 10% des actions) et les opérations de tiers en sont exclus.

Au niveau des recettes de fonctionnement, une augmentation des participations est nécessaire afin d'anticiper la hausse des charges de personnel et des programmes à venir (Frais d'études). La subvention du département de la Savoie à partir de 2023 (30 000 €), et les subventions de l'Etat pour le PAPI permettront d'équilibrer les dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont composées de beaucoup d'études (au compte 617), des dépenses de personnel qui augmenteront avec l'arrivée de nouveaux agents (un temps plein chargé de mission ressource en eau et un mi-temps pour un poste communication), les dépenses courantes de fonctionnement et la dotation aux amortissements qui est estimée entre 100 000 € et 150 000 €.

L'épargne de gestion sera donc négative en 2022 et 2023 mais absorbée par les excédents antérieurs, et sera à nouveau positive à partir de 2024.

Au niveau des dépenses d'investissement, elles sont essentiellement liées aux opérations du contrat de bassin et des travaux pour le nouveau bâtiment du syndicat.

Ces dépenses seront financées par les subventions, le FCTVA, un autofinancement et un emprunt à court terme.

Le seuil minimum du fonds de roulement du syndicat est de 540 000 €. On constate qu'il sera supérieur au minimum durant la période 2022 à 2026 et sera en augmentation.

Pour conclure, elle nous explique que la prospective s'appuie sur des hypothèses de recettes importantes qui seront donc à confirmer. Il faudra également s'assurer des dépenses éligibles au FCTVA.

Compte-tenu des montants inscrits dans le programme d'actions du contrat, le syndicat peut le financer. Il est également possible de financer le nouveau bâtiment. Un prêt à court terme devra être souscrit en 2023 afin de pallier à l'encaissement des subventions et du FCTVA.

Préparation du Conseil Syndical du 23 mars 2022 :

Jean-Louis Reynaud propose l'ordre du jour suivant pour le prochain conseil syndical :

- * Situation au 31/12/2021
- * BP 2022
- * Présentation du contrat de bassin GATB
- * Divers

Résultats Exercice 2021

Didier Girard présente les résultats de 2021 à partir des tableaux ci-dessous qui retracent les écritures tant en fonctionnement qu'en investissement.

Fonctionnement	Budget
Recettes de fonctionnement réalisés 2021	1 065 739.90 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2021	396 278.81 €
Résultat d'exécution	669 461.09 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 074 285.79 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 743 746.88 €

Investissement	Budget
Recettes d'investissement réalisés 2021	2 691 362.55 €
Dépenses d'investissement réalisés 2021	1 446 804.98 €
Résultat d'exécution	1 244 557.57 €
Résultat d'investissement reporté	- 1 319 913.67 €
Restes à Réaliser dépenses	- 1 309 191.00 €
Restes à Réaliser recettes	+ 1 382 249,00 €
Résultat d'investissement cumulé	- 2 298.10 €

Budget Primitif 2022

Didier Girard présente le projet du budget primitif 2022 en section fonctionnement et investissement :

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement :

* 011 - Charges à caractère général	1 561 994.10 €
* 012 - Charges de personnel	302 400.00 €
* 042 - Amortissements	86 770.23 €
* 65 - Autres charges gestion courante	40 710.00 €
* 67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
* 6817 Dotation dépréciation actifs	1 000.00 €
* 66 - Charges financières	1 000.00 €
* 022 - Dépenses imprévues	29 720.91 €
* 023 - Virement section Investissement	1 021 890.10 €

3 045 485.34 €

Recettes de Fonctionnement :

* 002 - Excédent antérieur reporté	1 741 448.78 €
* 042 - Subventions transférées	10 000.00 €
* 74 - Dotations et participations	1 294 036.56 €
* Dont participations EPCI	854 541.56 €

3 045 485.34 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement :

* 16 – Emprunts et dettes assimilées	- €
* 040 - Opérations d'ordre (Subv transférées)	10 000.00 €
* 041 – Opérations patrimoniales	153 435.88 €
* 20 - Immobilisations incorporelles	46 400.00 €
* 21 - Immobilisations Corporelles	221 356.49 €
* 23 - Immobilisations en cours	99 725.00 €
* 001 – Solde d'investissement reporté	75 356.10 €

TOTAL DEPENSES	606 273.47
Reste à Réaliser	1 309 191.00
TOTAL	1 915 464.47 €

Recettes d'Investissement :

1068 – Autres réserves	2 298.10 €
040 - Amortissements	86 770.23 €
041 – Opérations patrimoniales	153 435.88 €
10 - FCTVA	5 720.00 €
13 - Subventions	303 857.00 €
16 - Emprunt	-€
021 – VIREMENT FONCTIONNEMENT	1 021 890.19 €

TOTAL RECETTES	1 573 971.31 €
RESTE A REALISER	1 384 547.10 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 956 220.31 €

Didier Girard donne des détails sur les chapitres, notamment le compte étude 617.

COMPTÉ 617 : études			
Etudes en cours			
	Prévu	Réalisé	Nvelle inscription
Plan de gestion sédimentaire	132 000.00 €	20 394.00	111 606.00 €
Appel à projet Gemapi	60 200.00 €	-	-
Etude Bièvre	81 750.00 €	19 282.50	62 467.50 €
Etude stratégique ressource en eau et changement climatique	180 000.00 €		180 000.00
Etude stratégique Foncière	36 000.00 €		54 000.00
Etude de faisabilité Confluence Guiers Rhone	66 000.00 €		90 000.00
PAPI estimation	1 074 480.00 €		552 148.00
Etudes EBF	63 600.00 €		63 600.00
Divers (Pisserotte)		6 420.00	
Divers (Scimabio: suivi guiers mort)		6 011.40	89 232.60
Sous-total		52 107.90	1 203 054.10

Nouvelles études			
Diagnostic / Etat des lieux entretien et végétation de berges BV Aiguebelette (CCLA)			48 000.00
Suivi ponctuel de la qualité (macro et micropollution) du Truison Paluel, Bonnard et Aiguenoire			41 280.00
Suivi pérenne de l'eutrophisation du Guiers, du Thiers et du Paluel			21 300.00
Suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre			30 480.00
Etudes préalables au reméandrage du lit de la Bièvre à Pressins			
Effet de la restauration de la continuité écologique sur les populations de lamproies de Planer			30 000.00
Plan de communication			60 000.00
AAP "Eau et Participation citoyenne"			6 000.00
Suivis environnementaux des travaux de restauration de l'Ainan			
Suivi de l'évolution et évaluation plus approfondie des caractéristiques et fonctions des zones humides (CCLA)			10 800.00
TOTAL NVELLES OPERATIONS			247 860.00
Ecole de l'eau			10 500.00
analyse financière			4 380.00
Sous- total			14 880.00
TOTAL études 2022			1 465 794.10

Il précise que certains postes sont majorés compte-tenu de l'évolutions des tarifs en 2022, notamment sur le carburant, et l'augmentation du chapitre 012 charges de personnel avec l'arrivée fin 2021 d'un agent et l'arrivée en 2022 deux de agents (chargé(é) de mission gestion ressource en eau et chargé(e) de mission communication à mi-temps).

Il donne également des détails sur le compte 2312

ART.	DESIGNATION	PREVU	REALISE	REPORT	NOUVELLES INSCRIPTIONS	CREDITS DISPONIBLES
2312	Aménagement du seuil de la prise d'eau VICAT La Perelle				30 000.00	30 000.00 €
2312	Drome flottante PaP Cholat	0.00 €				0.00 €
2312	Ainan canal du Moulin : travaux	516 000.00 €	3 376.50	512 623.50		512 623.50 €
2312	opération seuil Moulin neuf - Tranche 2019/2020	1 256 392.34 €	1 179 924.77	76 467.57		76 467.57 €
2312	opération Passerelle	102 000.00 €	0.00	102 000.00		102 000.00 €
2312	Etude EBF (SHR)	10 800.00 €		10 800.00		10 800.00 €
2312	Total Immos en cours terrains	1 885 192.34 €	1 183 301.27 €	701 891.07 €	30 000.00 €	731 891.07 €

Présentation des actions inscrites au contrat de bassin GATB :

Didier Girard explique que les actions du contrat de bassin sont réparties en quatre volets :

➤ **Volet A : Amélioration de la qualité des eaux :**

- Des actions de suivi et amélioration des connaissances sur les pressions de pollution : 4 actions pour 223 000 €,
- Des actions de réduction des pressions domestiques : 16 actions pour 9,94 millions d'euros,
- Des actions de gestion des eaux pluviales : schéma, déconnexion/infiltration, désimpermeabilisation : 5 actions pour 920 000 €.

➤ **Volet B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques :**

- Des actions de préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau : 10 actions pour 3,18 millions d'euros,
- Des actions de restauration de la continuité écologique : 8 actions pour 1,14 millions d'euros,

- Des actions de gestion, préservation et restauration des zones humides : 7 actions pour 1,1 millions d'euros,
 - Des actions de gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau : 5 actions pour 900 000 €.
- **Volet B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique :**
- Des actions visant à l'instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire : 7 actions pour 1,13 millions d'euros,
 - Des actions d'amélioration des rendements (économie d'eau) : 12 actions pour 8,75 millions d'euros,
 - Des actions d'amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable : 4 actions pour 1,84 millions d'euros.
- **VOLET C : Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire :**
- Animation et suivi du contrat : 3 actions pour 708 000 €,
 - Communication et sensibilisation : 3 actions pour 347 000 €.

Ensuite Didier Girard indique les prochaines échéances :

- Du 1^{er} au 31 mars 2022 : relecture Agence de l'eau
- 31 mars 2022 : retour des partenaires sur les aides financières
- 14 avril 2022 : début instruction du dossier de l'Agence de l'Eau
- Entre le 30 avril et 10 mai 2022 : comité de rivière : proposition du 10/05 ?
- Avant le 30 juin 2022 : délibération des collectivités
- Début juillet 2022 : signature envisagée.

Divers :

- Programme d'études Préalables au PAPI :

Didier Girard rappelle qu'il y aura des études de danger sur 16 digues dont 9 en Isère et 7 en Savoie et une mise en place de surveillance.

Le bon de commande pour l'étude de dangers de la digue du Suiffet est d'un montant de 20 950.00 € HT.

Le marché pour l'étude de dangers de la digue des autrichiens d'un montant de 37 875.00 € HT avec une option à 1 675.00 € HT a été attribué à Hydrétudes.

Un bon de commande au Cabinet Merlin pour le diagnostic approfondi et partagé du territoire d'environ 310 000.00 € HT est à venir.

- Convention du futur bâtiment SIEGA/SIAGA : Jean-Louis Reynaud explique que les besoins ont été recensés, les proportions entre le SIAGA et le SIEGA sont définis. Le Laboratoire a demandé un accès au parking.
L'option de raser le bâtiment existant hormis pour les garages est envisagée mais au jour d'aujourd'hui, rien n'est arrêté.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20h00.

Le 9 mars 2022
Le Président
Jean-Louis REYNAUD

